European Trade Union Confederation [ETUC]
Confédération européenne des syndicats [CES]

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL: LA CES CONSIDÈRE INDISPENSABLE UNE RELANCE DE LA STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE

21 février 2007

A l'occasion de la présentation de la Commission de sa « nouvelle stratégie sur la santé et sécurité au travail 2007-2012», la CES réclame une nécessaire relance de la politique européenne dans ce domaine.

Les résultats de la quatrième enquête de 2005, sur les conditions de travail menée par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail montrent que de mauvaises conditions de travail ont un impact négatif sur la santé de millions de travailleurs européens. Dans ce contexte, l'harmonisation dans le progrès des conditions de travail reste une priorité centrale pour l'action communautaire. L'élargissement de l'Union européenne à 27 Etats a du reste accru fortement les écarts entre les Etats membres.

La CES commentera ultérieurement le contenu de la nouvelle stratégie pour la santé et la sécurité au travail En effet, contrairement à la pratique suivie constamment depuis le premier plan d'action communautaire (1978), la CES a été tenue dans l'ignorance des versions préparatoires de la communication présentée aujourd'hui. Auparavant, l'adoption de ces programmes était toujours précédée par une large consultation informelle. La Commission faisait circuler un avant-projet parmi les autorités nationales, les organisations syndicales et patronales. Pour la première fois, la préparation de la stratégie 2007-2012 s'est déroulée dans le plus grand secret. Même les agences communautaires spécialisées dans ce domaine ont été tenues à l'écart, sans parler des organisations syndicales et, vraisemblablement, de Businesseurope .

La CES considère indispensable une relance de la stratégie communautaire. La stratégie suivie pendant la période 2002-2006 a été caractérisée par le blocage des initiatives annoncées par la Commission dans deux domaines essentiels : la prévention des cancers d'origine professionnelle, qui cause chaque année un nombre de décès plusieurs fois supérieur aux accidents mortels de

travail, et la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), liés principalement à des facteurs d'organisation du travail et notamment à son intensification. Les TMS frappent près d'un tiers des travailleurs en Europe.

Ces thèmes constitueront des tests de crédibilité pour la nouvelle stratégie. La CES se prononce pour la révision de l'actuelle directive sur les agents cancérogènes, pour l'adoption de valeurs-limites contraignantes pour les principaux agents cancérogènes, notamment pour la silice cristalline, ainsi que pour l'adoption d'une directive d'ensemble sur les TMS qui ne se limite pas à la simple coordination des dispositions existantes dont l'insuffisance n'est plus à démontrer.

Plus d'information:
Patricia Grillo
Responsable de la Presse et de la Communication
Tél : + 32 (0)2 224 04 30 – GSM : + 32 (0)477 77 01 64
E-mail **:** Pgrillo@etuc.org

Données complémentaires :

La quatrième enquête européenne sur les conditions de travail souligne que l'intensification du travail est une tendance lourde avec un nombre de plus en plus important de travailleurs soumis à des cadences élevées et à des délais serrés. Ainsi, 46% des travailleurs européens doivent travailler à des cadences très élevées pendant au moins trois-quarts de leur temps de travail. Cela représente une augmentation de 11 % par rapport à l'enquête menée en 1990.
L'enquête montre l'importance d'une action plus déterminée de l'Union européenne dans le domaine des TMS. Les mouvements répétitifs de la main et du bras constituent le risque physique le plus souvent cité, avec 62 % des travailleurs européens qui déclarent y être exposés au moins pendant un quart de leur temps de travail. Ce chiffre représente une augmentation de 4 % par rapport à l'enquête menée en 2000. Les travailleurs mentionnent, en seconde place, les postures douloureuses et fatigantes : 50 % des travailleurs y sont exposés au moins pendant un quart de leur temps de travail. Près d'un tiers de la population active européenne déclare souffrir du mal de dos, de douleurs musculaires et du stress.
Une des conclusions qui se dégagent de l'enquête est l'extrême inégalité des situations : entre les pays, entre les secteurs, les groupes socioprofessionnels et les sexes.
La mise en concurrence sur le marché du travail semble bien produire ou aggraver des inégalités significatives. Environ 35% des travailleurs interviewés ont déclaré que le travail affecte leur santé. Ce pourcentage varie de plus de 25 % entre les dix nouveaux Etats membres (55,8%) et les quinze anciens Etats membres (30,6%).
Les inégalités entre hommes et femmes sont flagrantes. Avec des revenus nettement inférieurs, les femmes passent plus de temps à travailler quand on additionne le travail salarié et le travail domestique non rémunéré. Les femmes occupées à temps plein travaillent en moyenne 63 heures par semaine (40 heures de travail rémunéré et 23 heures de travail domestique non rémunéré), celles qui

sont occupées à temps partiel travaillent 54 heures par semaine (21,3 heures de travail rémunéré et 32.7 heures de travail domestique non rémunéré). Pour les hommes, l'emploi à temps plein implique en moyenne 51 heures de travail hebdomadaire (43,1 heures de travail rémunéré et 7,9 heures de travail domestique non rémunéré) ; l'emploi à temps partiel implique 30,8 heures de travail par semaine (23,5 heures de travail rémunéré et 7,3 heures de travail domestique non rémunéré).